

Saison sportive 2024-2025

Commission de Discipline

PROCES VERBAL N° 17

SEANCE DU

MARDI 11 FEVRIER 2025

Saison 2024-2025

MEMBRES DE LA COMMISSION :

Mrs / Maître KALI Mehdi
MAHIEDDINE Oussama
ATTAB Mohammed
KHINACHE Réda

Président
Membre
Membre
Secrétaire



Rectification sur PV N° 16 :

Nationale 1 :

Affaire N°61: Rencontre CSN BOUNOURA – JSM DJAMAA du 31-01-2025

Rectification :

Bien lire :

HAFI ABDELKAYOUM Ln° J0082 – JSMD – Avertissement Comportement Anti Sportif.

Au lieu de :

TFYECHE SMAIL Ln° J0082 – JSMG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

**Traitement des Affaires
Coupe d'Algerie 1/4 de Finale**

Affaire N°29 : Rencontre CSN BOUNOURA – CSS GHARDAIA du 08-02-2025

KHENE LOTFI Ln° J0135 – CSNB – Avertissement Comportement Anti Sportif .

TEMAR MOHAMED Ln° J0049 – CSNB – Avertissement Comportement Anti Sportif .

CHAACHIA AHMED Ln° J0067 – CSNB – Avertissement Comportement Anti Sportif .

TADJROUNA OMAR (ENT adj) Ln° E0070 – CSSG – Avertissement Comportement Anti Sportif .

HOUACHE ABDELWAHAB Ln° J0053 – CSSG – **Joueur Exclu pour cumul de carton**

Sanction un (01) Match de Suspension ferme Art 101.

CSN BOUNOURA : -Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.

- Mauvaise organisation Sanction une Amende de 5000,00 da Art 128.

Affaire N°30 : Rencontre ARB TISSEMSILT – MHS ORAN du 08-02-2025

CHERIF LAHOUARI Ln° J0362 – MHSO – Avertissement Comportement Anti Sportif .

RAMDANE CHAMSEDDINE Ln° J0084 – MHSO – JEU DANGEREUX.

SERMOUM MOHAMED ZAKARIA Ln° J0595 – ARBT – JEU DANGEREUX.

LATEB KAMEL (SG) Ln° D0045 – ARBT – **Exclu pour insulte envers arbitre en fin de partie**

Sanction six (6) mois de Suspension dont trois (03) mois ferme et (03) mois

Avec sursis à compter du 11/02/2025 et une amende de 10.000 ,00da Art 114- Art 138

Affaire N°31 : Rencontre MC BEJAIA – CS BIRMOURADRAIS du 07-02-2025

MOUMENI FARES Ln° J0058 – MCB – Avertissement Comportement Anti Sportif .

MANI MOHAMED (ENT) Ln° E0050 – CSB – Avertissement Comportement Anti Sportif .

Affaire N°32 : Rencontre AC AUZIUM – CF EL KSEUR du 08-02-2025

SAHLI BELKACEM Ln° J0168 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif .

MECHRI MONIR Ln° J0167 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif .

GHEDJADJET SIF EDDINE Ln° J0180 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif .

SAHLI SAMIR Ln° J0164 – CFEK – **Joueur Exclu pour agression envers adversaire**

Sanction trois (03) Match de Suspension dont deux (02) matchs fermes

Et un (01) match avec sursis et une amende de 1.500 ,00da Art 109 - Art 138.

ACHAT MOHAMMED Ln° J0714 – ACA – JEU DANGEREUX.

CF EL KSEUR : -Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.

**AC AUZIUM : - utilisation d'engins pyrotechniques (fumigènes) :
Sanction Amende 10.000,00 DA Art 45.**

**COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Coupe d'Algerie 1/4 de Finale**

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
CS BIRMOURADRAIS	1		
ARB TISSEMSILT	1		1
AC AUZIUM	1		
MHS ORAN	2		
CF EL KSEUR	3		1
MC BEJAIA	1		
CSN BOUNOURA	3		
CSS GHARDAIA	1		1
TOTAL	13	/	3

**Traitement des Affaires
Nationale 2 : Mise à jour
(Match retard de la 6ème journée)**

Affaire N°44 : Rencontre RC AIN MLILA – EJ EL EULMA du 07-02-2025

KABACHI SALAH Ln° J0638 – EJEE – Avertissement Comportement Anti Sportif .
ABAOUB MED EL AMINE (ENT) Ln° E0052 – EJEE – Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

TEBIB SALAH EDDINE Ln° J0464 – RCAM – JEU DANGEREUX.
LAIB YASSER Ln° J1316 – RCAM – Avertissement Comportement Anti Sportif .

RC AIN MLILA : - utilisation d'engins pyrotechniques (pétards) :

Sanction Amende 10.000,00 DA Art 45.

Affaire N°45 : Rencontre EN BATNA – RC EL EULMA du 07-02-2025

LEMOUEDDA SAMIR Ln° J0621 – ENB – Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

**COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Nationale 2 : Mise à jour (Match retard de la 6ème journée)**

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
RC AIN MLILA	2		
EN BATNA	1		
EJ EL EULMA	1	1	
RC EL EULMA			
TOTAL	4	1	/

Catégorie U 16 :(6ème Journée)

Affaire N°6 : Rencontre RC NAAMA – JSM TLEMCEN du 07-02-2025

BENICHOU SLIMANE ISLAM Ln° J0838 – JSMT – Avertissement Comportement Anti Sportif .
SENOUSSAOUI IBRAHIM Ln° J1076 – JSMT – JEU DANGEREUX.

Affaire N°7 : Rencontre 3 FA SBA – TS MAGHNIA du 07-02-2025

NAAM MOHAMED ILIES Ln° J0883 – 3FA SBA – Avertissement Comportement Anti Sportif .

Affaire N°8 :

En considération de la réglementation en vigueur régissant la compétition du championnat de futsal

Et en application des prérogatives de la commission de discipline qui lui sont assignées ,
la Commission a relevé le constat de la participation des joueurs de catégorie U16 relevant du club CRM HASSI MESSAOUD en infraction manifeste avec les procédures d'enregistrement officiel lors de la rencontre CRM Hassi Messaoud – JSM Djamaa du 18 Janvier 2025 .

Attendu que le club CRMHM a fait participer ses joueurs à la dite rencontre en absence effective des licences officiels des joueurs

Attendu que le club CRMHM après vérification , n'a pas transmis à ce jour à la Ligue Nationale de Futsal , le contrat de sa police d'Assurance et l'état nominatif de l'assurance de ses joueurs de catégorie U 16 .

Attendu que de cette considération , les joueurs de catégorie U16 du club CRMHM ont participé et participent aux rencontres sans protection sur les risques de dommages physiques

Attendu que cette situation est en infraction à l'article 23 du règlement du championnat de Futsal .

Attendu que la commission de discipline constate l'absence du Secrétaire General du club CRHM KHELLADI Abdelmadjid après la transmission par la Ligue Nationale de Futsal , de deux convocations datées du 21 et 28 Janvier 2025

Attendu que le Secrétaire Général KHELLADI Abdelmadjid ne s'est pas donné la peine d'assister aux auditions programmées et s'est absenté à toutes les convocations qui lui ont été adressées
La Commission de discipline constate l'attitude désagréable du secrétaire général du club CRHM KHELLADI Abdelmadjid et traduit cette absence comme une atteinte et un manque de considération envers elle même ainsi qu'envers la ligue de futsal

Sur ce la commission de discipline décide :

KHELLADI Abdelmadjid – Secrétaire Général CRM Hassi Messaoud :

Sanction 3 (trois) mois de suspension à compter du 11.02.2025 et une Amende de 20.000,00DA. (Art 148).

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Catégorie U 16 :(6ème Journée)

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
RC NAAMA			
JSM TLEMCEM	2		
3FA SBA	1		
TS MAGHNA			
TOTAL	3	/	/

Le Président de la Commission de Discipline

Maître KALI Mehdi



الإبطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة

LIGUE NATIONALE DE FUTSAL

LNFS